



L'État et le développement, un débat conceptuel en pleine évolution

Athanase WASWANDI KAKULE NGOLIKO¹

Résumé

Les diverses approches sur le rôle de l'Etat dans la promotion du développement reposent sur des calculs entièrement opaques fondés arbitrairement sur les peurs de la juste redistribution des richesses nationales et les obsessions d'intérêts propres. Ce qui frappe est la coexistence de l'hyperdéveloppement technologique et de l'irrationnel ; le progrès n'empêche pas - et même alimente- la faiblesse psychique et son exploitation à grande échelle. L'un de principaux défis, auxquels est confrontée la RDC, consiste à savoir comment faire prévenir à l'interne comme à l'externe, les manipulations mentales, d'autant plus dangereuses que les moyens sont puissants concernant les rapports entre l'Etat et le développement.

(c) Tous droits réservés Parcours et Initiatives : Revue interdisciplinaire du Graben (PIRIG) 2020
Ce travail est disponible sous la licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

et moyennes entreprises (P.M.E) et des associations des consommateurs. Il faut savoir oser franchir les opinions courantes actuelles sur les relations entre l'Etat et le développement pour dépasser les limites de notre sous-développement, et nous engager avec nos meilleures initiatives sur la route de ceux qui veulent bâtir un Congo plus beau qu'avant ; c'est-à-dire une route de la dignité et de la prospérité pour tous.

Mots clés: Etat, développement, sous-développement

¹Docteur en Sciences Sociales et Économiques (Catholic University of Paris/Institut Catholique de Paris, 2015) et Docteur en Théologie (Université Catholique de Lyon, 1981) ; Professeur en Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives à l'Université Catholique du Graben à Butembo (Nord-Kivu/RDC).

Abstract

The diverse approaches on the role of the State in the promotion of development is based on the entirely opaque calculations founded arbitrarily on the fears of the just redistribution of the national richness and obsessions of proper interests. What hinders is the coexistence of the hyper technological development and of the irrational; the progress does not allow and even feed-the psychic weakness and its exploitation in great scale. One of the main challenges to which the DRC is confronted, consists of knowing how to prevent at internal as at external the mental manipulations, as more dangerous than the means are powerful concerning the relationships between the State and the development.

In the searching for a strong economy in the DRC, the problem is not of more consuming without moderation, but to produce ourselves and to consume the products of quality for a best price (thus the importance of PME and of associations of consumers). One should try to give over the present current opinions on the relationships between the State and the development to cross the limits of our under- development and engage ourselves with our best initiatives on the way of those who want to build a Congo better than before; that means, a way of dignity and of prosperity for all.

Key words: State, development, under-development

1. Introduction

Pour comprendre le débat dialectique entre le politique et l'économique, il est indispensable de le constater : le développement est un changement voulu et orienté consubstantiel à la croissance économique et au processus de transformations positives des structures socio-économico-politiques et culturelles (mentales et techniques), en vue d'une amélioration maîtrisée des conditions de vie des populations d'une société ou d'un Etat.

Dans cette analyse d'économie politique où les acteurs politiques jouent un rôle discrétionnaire avec les agents économiques, j'ai recouru à la méthode stratégique interdisciplinaire qui explore avec une distance critique l'intelligence des concepts « Etat et Développement » largement

utilisés par les organismes internationaux et les experts théoriciens qui adoptent pratiquement leurs explications².

Cette herméneutique comparative du monde économique par divers acteurs sociaux se fonde sur l'observation des données historiques relatant le processus quantitatif et qualitatif de développement caractérisant la destinée commune des hommes à vivre ensemble dans la dignité et la prospérité pour tous.

Cet article est une modeste contribution socio-politique et institutionnelle au grand débat toujours d'actualité sur les capacités d'un Etat moderne à garantir le bien-être et à réinventer son devenir économique dans la justice et la paix. Il s'articule sur trois éléments fondamentaux : l'appropriation du concept Etat moderne dans la reconstruction de la République Démocratique du Congo (R.D.C) ; la permanence du débat dans la construction de l'Etat capitaliste développeur : le cas asiatique ; les mises en cause et les réévaluations du rôle de l'Etat. Cet article va se conclure par les questions posées dans les balbutiements diplomatiques.

2. L'appropriation du concept Etat moderne dans la reconstruction de la R.D.C.

Je mène cette réflexion triangulaire sur les relations entre une jeune Nation, la R.D.C en quête de construction depuis plus de cinquante ans, et les aspirations d'un peuple assoiffé de développement dans une perspective d'avenir institutionnelle marquée par les Grandes Puissances (hier G₇ et aujourd'hui G₂₀) rythmant notre Planète Terre avec la politique de la mondialisation économique et de la globalisation financière. Il y a lieu de soutenir que l'Etat congolais est le cadre juridique et social primordial pour promouvoir la prospérité de tous les congolais dans la dignité et pour résoudre les conflits qui l'écument actuellement au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Et cela même si, « depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la RDC est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes

²SHEMEIL Yves, *Introduction à la science politique, Objets, méthodes, résultats, objectifs*, Paris, Dalloz, 2015, 772 p.

fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs »³.

Le monde étant ce qu'il est aujourd'hui, chaque congolais est amené à se rendre à l'évidence que l'Etat est un héritage historique, universellement reconnu pour vivre ensemble dans la modernité. L'Etat est une donnée de fait et de droit selon laquelle « une communauté d'hommes en possession exclusive d'un territoire se trouve unie par des liens de solidarité où les membres sont unis et différenciés entre gouvernants et gouvernés »⁴.

Le droit veut dire trois choses à la fois : il est une prérogative, une institution et une science qui définit les lois assurant équitablement les attributions de tout individu comme de toute société et de toute personne morale pour vivre ensemble dans la dignité humaine et la destinée commune. C'est un lieu commun de dire qu'en matière de réformes institutionnelles le grand apport de la modernité à la vie commune des peuples dans la liberté, la paix, le respect mutuel et la prospérité pour tous, est l'ambition d'éradiquer les antagonismes et l'arbitraire entre les gouvernés et les pouvoirs publics par l'aménagement démocratique d'un Etat de droit⁵.

Les pouvoirs publics sont incarnés par les autorités publiques détenant le pouvoir politique à différents niveaux supranational, national et local. Au niveau supranational, le pouvoir public est l'ensemble d'institutions dites internationales auxquelles les Etats ont délégué leur souveraineté dans certains domaines et, plus particulièrement, l'ONU au Congo, qui s'est engagé à protéger les civiles par la Mission de l'ONU pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO). Au niveau national, il s'agit de l'État (et plus précisément de la RDC), qui est incarné par des institutions politiques et administratives centrales, provinciales et locales.

³ R.D.C, *Constitution du 18 février 2006*, Kinshasa, éd. de la CEI, 2006, p. 1.

⁴ R. Mane, « L'État », In *L'État et ses institutions*, Paris, Librairie Larousse, 1976, p. 7.

⁵ J.J Chevalier, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789-1958*, pp. 23-24.

L'Etat congolais est le premier régulateur impliqué dans la résolution du conflit et dans la sécurité des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire. Il doit être capable d'assumer personnellement les droits fondamentaux les plus élémentaires comme les élections, la santé et l'éducation.

Au niveau local, le pouvoir public est constitué par l'ensemble de collectivités locales. Par conséquent, le pouvoir public correspond aux autorités publiques supranationales, à l'Etat et aux collectivités locales. Cependant, une fois enraciné dans la démocratie, l'Etat moderne ne devrait plus être perçu dans sa seule casquette libérale de détenteur des missions régaliennes, mais aussi et surtout d'Etat social interventionniste. Le pouvoir public est donc un acteur à part entière du développement multisectoriel et humain intégral.

C'est ainsi que dans la lignée de Max Weber (1864-1920), la science politique contemporaine concentre de plus en plus ses recherches concernant le pouvoir sur les stratégies des acteurs, leurs actions ainsi que leurs conflits ouverts⁶. Davantage encore que Max Weber, Robert Dahl souhaite ainsi que l'on aborde le pouvoir à travers la qualité et la destination des décisions prises par les acteurs qui le détiennent : Dahl propose ainsi de distinguer pouvoir potentiel et pouvoir réel. Un acteur détient un pouvoir réel dans la mesure seulement où il parvient à transformer son pouvoir potentiel à travers un processus de prise de décision qu'il parvient à contrôler discrétionnairement. En l'occurrence Robert Dahl, dans son célèbre *Qui gouverne*, polémique avec Wright Mills (1916-1962) qui déduit implicitement le succès d'une décision de la fonction détenue par un acteur dans une institution essentielle. Il montre que, si un nombre limité d'acteurs participent en réalité à la prise de décisions importantes dans la ville de New Haven, aucun d'entre eux, en dehors du maire élu par la population, ne peut intervenir avec succès dans tous les domaines à la fois. Il s'agit donc de travailler sur les mécanismes d'exclusion qui empêchent les décisions

⁶ P. Birnbaum, « Décision », in *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Dalloz-Armand Colin, 2000, p. 74.

d'entrer dans le champ politique comme dans le secteur économique car elles seraient trop dangereuses. Dans ce sens, la méthode décisionnelle repose sur l'action observable des individus alors que la non-décision privilégie les facteurs de contrôle social ou encore l'examen des éléments idéologiques qui préviennent la prise de conscience de véritables enjeux par les acteurs, les empêchant d'emblée d'entrer dans le canal de prise de décision⁷.

Le régime démocratique est celui qui veille le plus jalousement aux droits et aux libertés de l'individu ; il garantit les citoyens quant à l'établissement de la loi, son exécution et ses sanctions. En effet, s'agissant de l'établissement de la loi, il faut constater que les parlementaires, élus de la Nation, votent les lois. La loi est donc la manifestation de la volonté de la majorité. Quand il s'agit de l'exécution de la loi, le gouvernement est soumis au contrôle du Parlement et peut être renversé en cas de désaccord. Lorsque leur mandat arrive à l'expiration, les élus du peuple doivent se présenter devant leurs électeurs pour être réélus. Les électeurs peuvent librement leur accorder ou leur refuser leur confiance. Dans tous les cas, les électeurs ne peuvent pas se plaindre. Car selon un adage populaire « les peuples ont le gouvernement qu'ils se donnent ». En ce qui concerne les sanctions de la loi, nul ne peut être arrêté sans qu'un mandat n'ait été délivré contre lui ; car, tout accusé peut demander immédiatement l'assistance d'un avocat. En démocratie, les débats de justice sont publics. Tout condamné peut faire appel et se pourvoir en cassation.

De nos jours, l'histoire moderne du concept « démocratie » privilégie l'empirisme dialectique. Elle voudrait que celle-ci soit « une association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous »⁸. La démocratie consiste à la fois en un système politique et en une forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple pour le peuple. Elle est dite directe quand le peuple exerce sa souveraineté sans l'intermédiaire d'un organe représentatif. Sinon elle est qualifiée de

⁷ P. Birnbaum, *Art. Cit.*, p. 75.

⁸ G. Hermet, « Démocratie » in *Dictionnaire de la science politique, Op. Cit.*, p. 76.

représentative quand le peuple exerce sa souveraineté par des organes représentatifs. Elle est appelée populaire quand le régime politique, inspiré du marxisme-léninisme, est fondé sur la toute-puissance d'un parti unique et sur l'économie d'Etat. On l'appelle démocratie sociale quand le peuple exerce sa souveraineté tant dans le domaine économique et social que dans le domaine politique.

Contrairement à la démocratie dans la Grèce antique où les esclaves, les artisans et les femmes n'avaient pas de statut de citoyen libre, « la formation (au XIX^e siècle) de l'idée démocratique moderne a correspondu à l'apparition et à l'importance croissante de l'idée de représentation. L'opposition classique entre la démocratie directe ou autogestion politique et les régimes représentatifs était ainsi fondée dès la naissance grecque du concept « pouvoir du peuple » (*democratia*). Car, le gouvernement populaire direct à la Rousseau correspondait à la philosophie des Lumières et avait pour principe la rationalité politique, celle des intérêts de chacun et celle de l'intégration de l'ensemble. Par conséquent, il définissait un Etat identifié à une société ; tandis que l'idée de représentation introduit la séparation des représentés et des représentants. Cette séparation devait même parfois être conçue sous la forme de celle de la demande et de l'offre sur un marché politique. Une telle métaphore[...] a le mérite de souligner la tendance centrale à la séparation des demandes sociales et culturelles et des fonctions de gouvernement »⁹. Nombreux sont les auteurs contemporains qui dénoncent les limites et les failles de la démocratie tout en démontrant son émergence insurpassable parmi les régimes politiques que l'humanité a expérimentés¹⁰.

De tout ce qui précède, il convient de constater un déficit démocratique chronique en République Démocratique du Congo. Celui-ci

⁹ A. Touraine, *Qu'est-ce que la Démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994, p. 130.

¹⁰ Aron Raymond, *Essai sur les libertés*. Paris, Hachette, 1998, 251 p ; - Sassen Saskia, *Critique de l'Etat*, Paris, Le Monde diplomatique, 2009, 474 ; -C'est le cas des travaux de Dominique Rosanvallon sur la Démocratie, Démocratie et surtout de NORTH Douglas (Prix Nobel), *Le processus du développement économique*, Paris, éd. d'Organisation, 2005, 237 p.

est le fait de l'accaparement continu des ressources économiques du pays par le parti au pouvoir, qui se dote politiquement des stratégies nivelant la dignité même des congolais à celle d'esclaves naturellement étourdis.

Par ailleurs, il faut avouer qu'il y a une réciprocité très atypiquement remarquable entre la démocratie et le progrès de la technologie. Ils marchent dans un rapport d'ingratitude inégalable. Depuis la Renaissance au XVI^e siècle, c'est le rêve objectif démocratique avec un travail en équipe qui génère l'essor de la technologie et de l'industrialisation suscitant l'accélération de l'histoire et le changement social que tous les contemporains connaissent aujourd'hui dans un Etat-Providence. Mais, tout homme peut constater que la technologie n'a pas mené à la démocratie au XIX^e et au XX^e siècles avec ses supports nationalistes favorisant les grandes guerres mondiales et les multiples guerres civiles génocidaires. Au XXI^e siècle naissant, la technologie tribalise la mondialisation économique et les élections politiques. Pour sortir de ces crises violentes socio-économiques¹¹, il s'agit de travailler à ce que la technologie s'humanise et cesse de targuer d'être innocemment neutre. Il s'agit avant tout de se demander si ce qui est technologiquement possible est moralement faisable. Dans tous les régimes démocratiques dignes de ce nom, les citoyens sont disposés à choisir tout ce qui concerne le progrès du social, et la mise en place des infrastructures matérielles tant locales que nationales favorables au marché intérieur reliant tous les chefs-lieux des provinces et des territoires.

En l'occurrence, la question consiste à savoir dans quelle mesure les congolais peuvent réformer leurs institutions héritées du Congo Belge. Elles n'arrivent pas à garantir l'accès aux biens et services tout comme à la paix sociale sur toute l'étendue du territoire national et plus particulièrement, dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les actions entreprises par les pouvoirs publics ne parviennent pas à résoudre la spirale de conflits en RDC depuis 1960 jusqu'à nos jours.

¹¹ Sen, Amartya, *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 20-30.

Bruce Berman et John Lonsdale établissent une distinction utile entre la construction étatique et la formation étatique. La première désigne un processus actif d'effort conscient pour créer un appareil de contrôle sur l'accès aux biens et services. La seconde constitue « un processus historique dont l'issue est un processus largement inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre plusieurs groupes dont les actions égoïstes et les transactions représentent une vulgarisation du pouvoir »¹². Il s'agit de déceler chez les acteurs politiques leur degré de responsabilité et de proximité avec le peuple qu'ils représentent dans la communauté politique. Cette échelle des valeurs relatives à leurs missions entraîne le souci du bien commun par la mise en place des institutions démocratiques par lesquelles les institutions sociales jouent un rôle important dans la construction consciente de l'Etat. Elles sont gardiennes de la raison humaine face à la résolution d'une question sociale. Elles constituent les promoteurs de la volonté et des objectifs qu'une société s'est assignée pour la dignité humaine et son bien-être. Pour une bonne gouvernance des appareils administratifs, les acteurs politiques se demanderont constamment comment éviter l'affairisme, se détournant du bien commun dans une étroite osmose entre le monde politique et le monde des affaires.

C'est avec raison que dans son œuvre principale *l'Etat*, Roland Mane montre comment aucun citoyen ne peut confondre un régime politique et un Etat qui est un concept de la modernité. L'Etat, en tant qu'institution sociale, ne peut pas être dénaturé par un changement de régime politique, « forme particulière du gouvernement d'une société »¹³.

Les différences entre les régimes tiennent beaucoup plus au fait que tout ou partie de la population adulte d'un Etat participe, ou ne participe pas, directement ou indirectement, à la prise des décisions politiques, au choix des agents chargés de prendre ces décisions et de ceux qui sont chargés de

¹² B. Berman et Lonsdale, *Unhappy Vally: Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Curry, 1992, p. 5.

¹³ R. Mane, « L'État », in *L'État et ses institutions*, Paris, Librairie Larousse, 1976, p. 15.

veiller à leur application, au contrôle, et, éventuellement, à la révocation de ces agents »¹⁴.

En somme, le développement local est un processus de mobilisation des acteurs locaux pour la création, la distribution des richesses sur un territoire naguère centralisé comme la RDC. Et en tant que tel, il est indissociable à la pratique politique interventionniste « qui consiste à conférer à l'Etat (ou au secteur public qu'il contrôle) un rôle actif de régulation. En matière économique, financière et monétaire, il s'agira de corriger des déséquilibres produits par le jeu spontané des lois du marché, soit par la dépense publique, la réglementation de la pression fiscale. En matière sociale, cela signifie assurer un rôle de protection des citoyens défavorisés ou en situation de vulnérabilité »¹⁵. Cette politique s'inscrit directement en opposition avec les conceptions libérales héritées des XIX^e siècles et des années 1980-1990 selon lesquelles l'Etat doit se contenter, en matière économique et sociale, de veiller au respect des lois du marché et partant, ne rien faire qui puisse les perturber.

3. La permanence du débat dans la construction de l'Etat capitaliste développeur : le cas asiatique

Le rôle de l'Etat dans le développement et l'évolution des infrastructures immatérielles des valeurs sociales est une question très controversée, mais fondamentale pour tester l'économie politique d'un pays. En effet, Margaret Thatcher (leadership du Parti conservateur jusqu'à 1990) ou Ronald Reagan (Président des Etats-Unis de 1981 à 1989) considèrent que « l'Etat n'est pas la solution, mais le problème ». A l'inverse, le planificateur chinois, jugeant que « le marché est un oiseau précieux qu'il faut mettre en cage de peur qu'il ne s'envole », s'oppose à l'ouverture prônée par Deng Xiaoping (1904-1997) ; tandis que, dans le cas de Taiwan, les régimes libéraux successifs parlent de « gouverner le marché » depuis 1989.

¹⁴ R. Mane, *Op. Cit.*, p. 7.

¹⁵ Ph. Braud, « Interventionnisme de l'État », in *Dictionnaire de la science politique*, *Op. Cit.*, p. 138.

L'histoire contemporaine prouve en suffisance qu'un pays ne se développe qu'après avoir organisé équitablement son marché intérieur, qui est le lieu synergétique le meilleur non seulement pour l'unité nationale, la cohésion sociale et l'égalité des chances, mais aussi pour la convivialité économique et interculturelle.

En entrant dans cette discussion, le « développement » ne se limite pas à la croissance des richesses matérielles, mais débouche sur l'épanouissement individuel et sur le bien-être collectif. Les recherches du PNUD sur la mesure du Développement Humain témoignent de cette préoccupation. Il convient de remarquer que la notion d'Etat est en cause : s'agit-il de l'Etat-nation centralisé ou bien d'un Etat qui laisse une certaine place aux régions et qui doit, par ailleurs, tenir compte d'aspirations vers des ensembles plus continentaux, ainsi que de la dimension mondiale de nombreux problèmes ?

Dès le XVIII^{ème} siècle, il était moins question « d'Etat et Développement » que d'Etat et marché. François Quesnay (1694-1774) soutenait déjà « qu'il fallait maintenir l'entière liberté du commerce, car la police du commerce extérieur et intérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'Etat consiste en la pleine liberté de la concurrence »¹⁶. A la même époque, A. Smith (1723-1790) faisait l'apologie du libre marché dans les termes suivants : « les faiseurs des projets troublent les opérations de la nature dans les affaires humaines, tandis qu'il faudrait l'abandonner à elle-même et la laisser agir librement afin qu'elle atteignît son but. Tout gouvernement qui s'oppose à ce cours naturel, qui veut donner aux capitaux une autre direction, se révolte contre la nature et devient, pour se maintenir, oppresseur et tyrannique »¹⁷. Dans cette ligne d'Adam Smith, Jean-Baptiste Say (1767-1832) avait déclaré que « les Etats-Unis étaient voués à l'agriculture comme la Pologne ». La même nature destinait le

¹⁶ Cité par F. List dans "Système National d'Economie Politique", 1851

¹⁷ Cité dans F. List, p. 482. J.B Say s'inscrivait dans cette filiation d'Adam Smith. Selon List, on n'a jamais vu un auteur exercer une aussi grande terreur scientifique, le plus léger doute sur l'infailibilité de sa doctrine étant puni par le terme flétrissant d'obscurantisme.

Portugal à la production de vin, l'Allemagne à la production de blé et de bois, la France à la production de vin et de soieries, la Tunisie à la production d'huile d'olive et d'agrumes. En 1955, le dernier directeur du Plan de la Tunisie colonial écrivait : « *Il est temps que la Tunisie, actuellement surindustrialisée, revienne à sa vocation agricole.* »¹⁸

L'économiste Friedrich List (1789-1846) a dénoncé avec véhémence la stratégie constante de la domination britannique jouant de la liberté du commerce et de la non intervention de l'Etat, selon les propres termes des parlementaires britanniques : « étouffer au bureau les manufactures étrangères » ou encore « étouffer dans leur maillot les fabriques du continent ».¹⁹ List a consacré toute son énergie à battre le rappel des « tard venus », en premier lieu de l'Allemagne, afin de les inciter à ne pas céder pour un plat de lentilles (l'ouverture de la Grande-Bretagne au vin, au bois et au blé allemand), leur seule chance de construire une industrie en intervenant en sa faveur, en la protégeant et en la soutenant.²⁰

Quitte à l'économiste Français François Perroux (1903-1987) de souligner dans les années 1960, que la Grande-Bretagne, qui se proclamait le chantre de libéralisme, n'en a pas moins connu les interventions longues et décisives de l'Etat, de l'Acte de navigation²¹, à la construction des canaux, etc. De même, les Etats-Unis ont construit leur puissance industrielle comme la Grande-Bretagne. Dans un premier temps, les Etats y sont intervenus massivement pour financer non seulement leur économie, mais aussi les grands travaux de leurs infrastructures routières et ferroviaires ; ils ont joué un rôle protecteur avant qu'ils ne se fassent les champions du libre jeu des forces du marché, etc.

¹⁸ *Bulletin économique et sociale de Tunisie*, 1955. La Tunisie comptait alors environ 30 000 ouvriers.

¹⁹ Déclarations de MH Brougham au Parlement britannique en 1815 et de M. Hume en 1825.

²⁰ List est l'inventeur de la "Protection des Industries naissantes".

²¹ Promulgué en 1651, l'acte de navigation a assuré à la Grande Bretagne la suprématie maritime ; il a été aboli qu'en 1849, une fois affirmée la puissance industrielle et commerciale du pays.

Après la Première Guerre mondiale, des vents nouveaux ont soufflé. C'est en URSS que la première planification autoritaire a été conçue et mise en œuvre, dans la dépendance des initiatives des financements et des décisions de l'Etat central. La planification administrée et impérative a été adoptée un peu plus tard par les démocraties populaires et par la République Populaire de Chine. Des formes plus « douces » d'une planification dite indicative se sont répandues après la Deuxième Guerre mondiale, marquées par une intervention plus fréquente des Etats, en particulier par des nationalisations. On s'inspira alors volontiers de John Maynard Keynes (1883-1946), en postulant que la recherche du profit et le sens de l'intérêt général vont de pair. Il s'agit de trouver toujours la cohérence auto réalisatrice d'une économie forte engendrant la prospérité et la richesse pour tous, qui suppose l'expérience réussie d'un démarrage suscitant des emplois échappant à toutes les virulences de la crise financière. C'est dans ce sens que la référence asiatique constitue aujourd'hui le paradigme de l'Etat capitaliste développeur.

Le Japon ainsi que l'Asie du sud-est et orientale introduisent dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle un fait nouveau et massif. Une croissance rapide qui s'y est accélérée au cours de la décennie quatre-vingts sera considérée, par ailleurs, comme perdue en Amérique Latine et en Afrique. Pour ces pays et le Japon bien sûr, mais aussi les quatre dragons, le rattrapage est devenu une réalité. La Corée du Sud, qui se situait au niveau du Cameroun en termes de Produit National Brut (P.N.B), a dépassé la Grèce ; Taiwan, l'Espagne ; Hongkong et Singapour, les pays d'Europe de l'ouest. D'après le classement du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D), ces pays se situeraient aux premiers rangs des pays du Sud pour le « développement humain ». Selon les économistes libéraux proches de la Banque mondiale (dans les années 1970/1980), le succès de ces nouveaux pays industriels était très largement dû aux mesures de libéralisation économique prises entre 1962 et 1964, si bien que selon l'un d'entre eux, Westphal : « la Corée offre un exemple presque classique d'une économie se conformant à son avantage comparatif et embauchant les

bénéfices revus par la théorie économique »²². A la fin du XX^{ème} siècle, comme à la fin du XVIII^{ème} siècle, « l'Ecole » (du libre marché) aurait donc toujours raison !

De nombreuses analyses ont montré combien une telle interprétation était caricaturale : non seulement, des taux de protection non uniformes témoignent en Corée du Sud par exemple, des politiques industrielles très sélectives ; mais, il est clair que l'Etat n'a pas cessé de manipuler les prix et favoriser les investissements dans les secteurs qu'il considérait comme prioritaires ; il pratiquait des taux d'intérêts modulés, il liait le droit à l'importation au succès préalable de l'exportation ; en bref, il créait des fonds nationaux d'investissement, etc. En Corée du Sud, au cours des années 1970, le Président de la République lui-même disposait de deux secrétariats économiques tenus à l'informer régulièrement de l'avancement de grands projets industriels, parfois quotidiennement et même plusieurs fois par jour !

Cette attitude de l'Etat vis-à-vis de l'industrie naissante n'est pas sans analogie avec celle du riziculteur qui soigne d'abord la semence dans les pépinières afin d'assurer un bon départ au plan de riz qui sera plus tard repiqué en pleine terre. Ainsi, l'Etat est-il présent à chacune des étapes de l'industrialisation afin d'aider les entreprises à les franchir. Ces politiques industrielles ont emprunté davantage à l'expérience de la riziculture qu'aux enseignements de l'économie néoclassique. Les nouveaux pays industriels ont, en revanche, été fidèles à l'enseignement initial de Friedrich List pour qui, la protection des industries naissantes devait être conçue comme une préparation à durée limitée à la compétition internationale. Leurs méthodes, très ciblées, ont été aux antipodes du modèle anglo-saxon, selon lequel l'Etat doit se contenter de fixer les règles du jeu et de les faire respecter, car il est seulement responsable des conditions dans lesquelles se construit le développement.

²² Westphal, *The Republic of Korea's experience with export led industrial development. World Development*, 1978.

Pour rendre compte de la proximité et de la complicité avec les entreprises d'un Etat interventionniste, on a introduit la notion de *"capitalist development state"*²³. La principale force réside dans la collaboration entre la bureaucratie et les entreprises. L'Etat ne donne pas d'ordre, mais il suggère et influence à travers un système "d'administrative guidance", sous forme de recommandations informelles, rarement écrites. Ce qui exige que des contacts étroits soient maintenus entre l'administration et les entreprises. Les entreprises qui répondent à ces signaux sont assurées d'avantages divers, etc. C. Sautter parle, à propos de l'Etat japonais, d'un Etat *"pro"* qui est à la fois ou successivement producteur, protecteur, prospecteur et programmeur.²⁴

De toute façon, *"Etat développeur"* ou *"Etat pro"*, l'Etat asiatique s'est affirmé comme un instrument efficace pour rattraper. Il s'est avéré plus performant que l'Etat socialiste qui, lui aussi, prétendait mobiliser pour rattraper. Si pendant longtemps, la Banque mondiale elle-même, avait proclamé que le développement résultait du libre jeu des forces du marché, elle a procédé à une réévaluation du rôle de l'Etat et de ses interventions. Dans son rapport de 1993, intitulé le *"Miracle de l'Asie de l'Etat"*, avec beaucoup de réticences, elle admet qu'il y a eu des interventions efficaces de l'Etat. Dans son rapport annuel sur le développement du monde de 1997, intitulé *"L'Etat dans un monde en mutation"*, on trouve les formules suivantes : *"Un Etat efficace et compétent est préférable à un Etat minimum"* ou encore *"un développement sans Etat échouera"*.

4. Mises en cause et réévaluations du rôle de l'Etat

Le rôle de l'Etat avait pourtant été sérieusement mis à mal au cours de vingt années précédentes, c'est-à-dire depuis les années 1970. Pendant longtemps, les économistes se sont désintéressés de l'Etat, alors que celui-

²³ Chalmers Johnson *"The Japon problem"*, Foreign affairs, Waiter, 1986.

²⁴ C. Sautter, *"Japon, le prix de la puissance"*, Paris, le Seuil 1973 et *"Les dents du géant"*, Paris, Olivier Orban, 1987.

ci, paradoxalement, prospérait, accroissant considérablement le champ de ses interventions d'Etat-gendarme aux origines pour devenir “*The Welfare State*” l'État-providence que nous connaissons aujourd'hui.

En effet, dans le contexte de la crise mondiale de 1920, John Maynard Keynes (1883-1946) publia ses deux ouvrages majeurs, *Traité de la monnaie* (1930) et, surtout, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936). Mais, pour critique qu'il soit envers l'orthodoxie « *laissez-fairiste* » de son temps, Keynes, par ailleurs proche du Parti libéral, n'était nullement collectiviste et ne professait que mépris pour le marxisme : « Comment pourrais-je accepter la doctrine communiste, écrivait-il en 1931, qui a fait sa Bible d'un manuel dépassé, que je sais non seulement être scientifiquement erroné, mais aussi sans pertinence pour le monde moderne ? » Sa carrière connut son apogée pendant la Seconde Guerre mondiale. Ayant réintégré le Trésor, en mai 1940, en tant que conseiller, il y exerça une influence considérable sur la politique budgétaire du pays pendant la guerre. En septembre 1941, il devint l'un des directeurs de la Banque d'Angleterre, et travailla avec William Beveridge sur les moyens de financer le futur Etat-providence. Le *lord* William Henry Beveridge (1879-1963), un économiste et administrateur britannique hors pair, a collaboré à l'institution de l'assurance-chômage (1911) et à l'établissement de la sécurité sociale en Grande-Bretagne (plan Beveridge 1942).

Dans cette optique, *The Welfare State* ou l'État-providence qui s'oppose à l'Etat-gendarme cher aux libéraux se restreint alors à ses fonctions régaliennes de police, de justice et de défense. L'Etat-providence, lui, a pour objectif d'assurer le bien-être de tous par une redistribution des revenus couvrant les grands risques sociaux : maladie, accidents, chômage, vieillesse, handicap, etc. La bible du *Welfare State* est le rapport William Henri Beveridge de 1942 en Grande-Bretagne. Le député Beveridge y propose un système général de sécurité sociale associant le principe d'assurance et d'assistance (revenu minimum assuré à tous). La plupart des pays capitalistes, à l'exception du Japon, ont établi des législations de ce type, après-guerre 1940-1945.

Il convient de rappeler que le libéralisme est la doctrine qui défend la liberté totale de l'entreprise et la liberté de marché, c'est-à-dire la liberté des échanges des biens et des services, la liberté des prix et celle du marché du travail. Selon ses théoriciens aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'Ecossais Adam Smith avec sa thèse de la main invisible et/ou l'Anglais David Ricardo, il existe un ordre naturel : la loi de l'offre et de la demande tend spontanément vers l'équilibre. Le libéralisme s'oppose au dirigisme, à l'étatisme et à toute intervention de l'Etat.

Pour sa part, la régulation keynésienne est cette politique qui consiste à alterner, selon la conjoncture, des mesures de freinage en cas de surchauffe inflationniste, par réduction des dépenses budgétaires ou hausse des taux d'intérêt, et des mesures de relance fondées sur le recours au déficit budgétaire et sur la détente du loyer de l'argent. Le taux d'intérêt est un loyer de l'argent qui définit le coût d'un emprunt et la rémunération du prêteur. Ce taux varie en fonction de la durée de l'emprunt. Il dépend aussi de la politique de la Banque Centrale qui fixe les taux de base en fonction de la conjoncture qui est une situation résultant d'un concours des circonstances ; c'est-à-dire l'ensemble d'éléments qui déterminent la situation économique, sociale, politique ou démographique à un moment donné.

En mai 1942, John Maynard Keynes fut anobli par George VI (1895-1952), et le premier baron Keynes *of Tilton* (le lieu de sa résidence secondaire) siégea dès lors à la Chambre des *lords* sur les bancs du Parti libéral. Son talent de négociateur fut essentiel pour déterminer les modalités de l'aide américaine aux Britanniques, tant pendant le conflit que lors de l'immédiat après-guerre : En 1944, il fut un des leaders de la Conférence de Bretton Woods (juin-juillet 1944). Epuisé par tant d'activités, ayant déjà subi des alertes lors de son séjour aux Etats-Unis, il fut emporté par une crise cardiaque, le jour de Pâques 1946. Convaincu de sa supériorité intellectuelle, conscient de l'impact désormais mondial de ses thèses, il n'en vit cependant les réalisations les plus concrètes qu'au cours de Trente Glorieuses, véritable « âge des keynésiens ».

Même si, entre les deux Guerres mondiales, cette thématique de l'Etat-Providence a fait l'objet d'un regain d'intérêt ; il faudra attendre la fin des années 1950 pour en trouver une analyse complète et cohérente. Cette analyse, de caractère fonctionnaliste est l'œuvre, en particulier, de Talcott Parsons et de Samuel Eisenstadt. Elle se situe dans la logique wébérienne. Evolutionniste, elle considère que la dissociation qui se ferait progressivement entre les relations sociales privées et l'autorité publique, dans une logique de rationalisation, aboutirait à un espace public distinct du reste de la société. Il s'agira d'un État constitué, en raison d'une orientation universaliste irréversible, d'institutions impersonnelles et permanentes. Cet État deviendrait, petit à petit, le point d'aboutissement obligé, un État-providence.

En effet, la logique de rationalisation défendue par les fonctionnalistes comprend quatre aspects : une différenciation sociale, une autonomisation des systèmes sociaux, une orientation universaliste et une institutionnalisation du jeu sociopolitique : pour aboutir finalement à un Etat-Providence. La spécialisation croissante des rôles sociaux, liée au développement économique, engendre un processus de différenciation des structures sociales de plus en plus autonomes. Le système se décompose en quatre « sous-systèmes » auxquels sont associées des modalités spécifiques : besoins, motivations, normes et valeurs. L'emboîtement de ces différents niveaux répond à plusieurs impératifs : adaptation, "poursuite des buts" (*goal-attainment*), intégration, maintien et conservation des règles et procédures (*latence*). La combinaison des initiales correspondant à chacun de ces impératifs donne le sigle AGIL.

Concernant le système politique, l'autonomisation se manifeste par un ensemble de lois qui permettent de distinguer l'individu du citoyen ainsi que par la constitution d'un droit public. La différenciation sociale, en libérant l'individu du poids des hiérarchies et des solidarités traditionnelles, instaure les conditions d'une compétition politique et des conflits généralisés, les intérêts étant désormais politisés. Aussi, l'État doit-il être le mécanisme régulateur qui organise la participation populaire et, pour ce faire ne pas être seulement l'affaire des élites. Celles-ci doivent être pétries

d'altruisme, et éprises de développement pour toutes les générations présentes et à venir.

Lorsqu'au début de la décennie 1980 éclate la crise de la dette qui met en lumière la gravité de la situation dans de nombreux pays du Sud, la réponse proposée par le Fonds Monétaire International (F.M.I) et la Banque mondiale prend la forme des Plans d'Ajustement Structurel. Le mot d'ordre en est : libéralisation et réduction de l'intervention des Etats, génératrice des rentes au profit d'une minorité et des gaspillages.

En 1989, le Mur de Berlin s'effondre. Sa chute consacre la ruine des systèmes de planification centralisés et théoriquement impératifs. Un peu partout, on renonce à ce déferlement de la vague libérale, en Pologne par exemple, avec le Ministre Balcerowicz.

En 1997, enfin, s'installe la crise en Asie du sud-est et orientale où l'Etat est mis au rang des accusés : en Corée du Sud, en Thaïlande, en Indonésie, aux Philippines et au Japon. On y décrie en effet l'érosion d'un système organique de complicité constitué entre Etats, banques et entreprises qui avaient pourtant fait ses preuves depuis plus de trente ans. On constate en effet que ce "*triangle de fer*" a été pendant longtemps efficace et qu'il a permis de créer, dans plusieurs pays, une base industrielle moderne. Mais, ce qui fut facteur de succès est devenu, avec le temps, facteur de dégradation. Car, les entreprises se laissent aller aux facilités du surinvestissement et du surendettement. D'une part, les banques, privatisées ou non, demeurent de simples guichets aux ordres du pouvoir politique, dépourvus de capacités autonomes d'évaluation des projets ainsi que d'appréciation des risques. D'autre part, l'administration est submergée par la masse de sommes en jeu ; elle est atteinte par la corruption. Enfin, l'Etat accusé un peu partout, n'est pas pour autant voué à l'effacement ; encore moins, condamné à la disparition. En témoigne le fait que les nouvelles positions de la Banque de développement sans Etat échoueront".

On reconnaît aujourd'hui que les pays pauvres, qui trop souvent continuent à s'appauvrir, ne sont pas dans cet Etat-providence à cause de

l'absence des ressources.²⁵ On s'accorde également pour penser que la création de l'économie de marché dans les pays occidentaux a été précédée par des siècles de construction d'un ordre politique et juridique stable.

Par ailleurs, dans un contexte mondial, marqué par la libéralisation, l'intervention directe de l'Etat continue à être sollicitée et accordée. En Asie de l'est, les pays comme le Taiwan, la Corée du Sud, le Singapour lancent la construction des fonderies de silicium et la production des microprocesseurs avec la participation de l'Etat, en tout cas avec l'appui total de grands instituts de recherche publics : chaque investissement représentant plus de 1 milliard de US dollars. De même, en France, la construction de la nouvelle usine de "*Microélectronics*" à Crolles, près de Grenoble, est subventionnée par l'Etat, la région et les collectivités locales, à raison de 900 millions de FF sur 3 400 millions, soit 1 500 000 FF de subventions par nouvel emploi créé. Ce sont même des industries conventionnelles (usines à papier dans la région centre) qui bénéficient de subventions : 500 000 FF par nouvel emploi créé.

Enfin, il est, à ce propos, intéressant de savoir que BOEING et AIRBUS se lancent mutuellement à la tête l'accusation d'être subventionnés par leurs Etats respectifs : Etats-Unis, d'une part, France, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, d'autre part. L'intervention des Etats dans la construction des industries n'a donc pas disparu. En outre, alors que le "tout marché" a fait la preuve de son incapacité à allouer correctement les ressources disponibles, un Etat rénové garde un rôle indispensable, un Etat dont on dit, ici et là, qu'il doit devenir plus transparent, agile et compétent. Parmi ces missions assignées à l'Etat contemporain, on soulignera plusieurs rôles : stabilisation garantie, promotion, balisage du futur ; organisation de la solidarité nationale, organisation de la solidarité Nord-Sud.

Primo, en tant que stabilisateur, l'Etat assure les transitions et les contrôles nécessaires pour éviter les dérapages d'une ouverture sans frein, car les capitaux flottants ont fait la preuve qu'ils étaient aveugles et

²⁵ On parle parfois de la "malédiction des matières premières".

inconscients au Mexique, puis en Asie ; mais pas au Chili ni en Malaise qui ont su se protéger.

Secundo, l'Etat joue au même un rôle de garant, dans la transparence, de la solidité des systèmes financiers : banques et maisons des titres. C'est une base nécessaire pour développer leur capacité d'évaluation des projets et d'appréciation des risques.

Tertio, l'Etat a aussi un rôle de promotion de saisie et du traitement des informations externes et internes destinées en particulier à identifier les activités du futur afin de construire de nouveaux avantages comparatifs.

Quarto, l'Etat assume un rôle essentiel de balisage des voies et activités du futur. Car il est le seul en mesure de mobiliser tous les acteurs nationaux autour des visions longues et d'infrastructures immatérielles. Il s'agit des visions nationales qui tiennent compte du contexte international avec toutes les combinaisons possibles qu'il offre. Comme le déclare un haut fonctionnaire du Ministère du Plan en Tunisie : "Même si ce n'est pas l'Etat qui décide, grâce à ses balisages, il aide la profession à identifier ses objectifs et ses stratégies [...], l'Etat doit réussir une nouvelle mobilisation des énergies [...] de nouvelles perspectives décennales"²⁶.

Quinto, l'Etat a aussi un rôle d'organisateur de la solidarité nationale. En développant des actions pour la construction de la solidarité, les Etats nationaux défendent leur existence dans le processus actuel de mondialisation. Après 1945, les Etats ont reconstruit les infrastructures économiques. Un même effort de rénovation doit être entrepris aujourd'hui : celui de grands appareils sociaux. Si l'Etat se désengage de son rôle d'entrepreneur, c'est pour mieux se lancer dans le renouvellement de grandes infrastructures sociales : santé, éducation, formation. Car, la mondialisation, loin de gommer les espaces nationaux, crée au sein de chaque société une solidarité de fait. La compétitivité d'un pays tient autant à la qualité de son système politique qu'au niveau de ses coûts salariaux. Le

²⁶ Interview d'un haut fonctionnaire du Plan à Tunis en 1990. Les perspectives décennales font allusion aux Perspectives décennales 1961/1970 à l'époque de A. BENSALAH.

risque de déclin vient, au contraire, de l'érosion lente, mais continue de notre capital social qui tient par exemple au problème des banlieues ou au phénomène d'exclusion. En l'occurrence, la place de l'Union Européenne dans l'économie mondiale dépend de la qualité de ses élus, de ses fonctionnaires, de ses journalistes autant que de celle de ses entrepreneurs.²⁷ Pour notre pays, la République Démocratique du Congo, la Banque Centrale doit financer l'économie congolaise par sa politique monétaire juste et vigilante.

Sexto, l'Etat a, enfin, un rôle d'organisateur de la solidarité Nord-Sud. Car l'ajustement structurel n'est pas réservé unilatéralement aux pays du Sud. Les économies dites développées, elles aussi, vont accroître leurs productions, en particulier industrielles. Un tel ajustement n'est envisageable que moyennant la définition et la mise en œuvre des stratégies à long terme appuyées sur des perspectives claires ainsi que sur des volontés affirmées par une politique monétaire régulièrement stable. Cette économie monétaire ne relèverait pas du "libre jeu des forces du marché" ; mais, plutôt, de l'intervention vigoureuse et mobilisatrice de pouvoirs stables et déterminés. Dans ces conditions, comment avancer sans disposer des moyens de "gouverner le marché" ?

L'énumération de ces rôles de l'Etat n'est pas close. On en conclura qu'un Etat rénové et reconfiguré dispose encore d'un avenir. L'Etat remplit une noble mission, celle de représenter notre souveraineté. A notre époque, plus que jamais, on ne s'improvise plus comme homme d'Etat. Quiconque s'y engage n'est censé ignorer ces multiples missions de l'Etat. Le résultat de ce débat sur les capacités d'un peuple pour se développer aujourd'hui est un croisement très fécond de la lueur continuelle qui vient économiquement de l'Etat par en haut (la patrie) et de l'Etat-Nation par en bas. C'est pourquoi tout Etat moderne a pour mission primordiale de promouvoir tout ce qui produit une vie digne en perfectionnant des lois qui luttent perpétuellement contre les antivaleurs et les facteurs mortifères dans la communauté humaine

²⁷ Anton Brender, *La France face à la mondialisation*, Paris, éd. La Découverte, 1998.

en marché sur la route du donner et du recevoir, dans une synergie bienfaisante sans perdre sa sérénité souveraine devant les événements.

Conclusion

De tout ce qui précède, il résulte beaucoup d'interrogations dans les balbutiements diplomatiques contemporains. Des questions de plus en plus nombreuses se posent dans deux directions à l'Etat-Nation ou l'Etat moderne sans recevoir pour l'instant de réponse satisfaisante, chacun campant sur sa conception minimaliste ou maximaliste de son Economie politique appelée aussi l'éternelle bataille entre le riche et le pouvoir

Dans la première direction, l'Etat national est confronté de plus en plus à des problèmes globaux. Ils concernent l'ensemble de la planète tout en ayant des conséquences sensibles au niveau national et local. Il s'agit en particulier de douze rubriques assorties successivement :

- 1) au climat et, plus généralement, à l'environnement ;
- 2) à l'énergie, à ses sources et à ses conséquences ;
- 3) aux océans, à la pêche et à l'eau ;
- 4) aux lacs continentaux en voie d'assèchement comme le lac Tchad ;
- 5) à la protection de la nature (et de la santé : Organisme Génétiquement Modifié, bioéthique) ;
- 6) à la drogue : à sa production et à circulation ;
- 7) à la faim et aux maladies (épidémies) ;
- 8) aux échanges : circulation de biens, des capitaux (en l'occurrence la taxe Tobin), des personnes,
- 9) à la dette des pays en voie de développement (en particulier des pays les moins avancés) ;
- 10) au travail des enfants et à celui des esclaves (en liaison avec l'ajustement Nord/Sud) et surtout en Lybie et les pays arabes musulmans ;
- 11) aux droits de l'homme, à la liberté de pensée, de religion, de choix politique, etc., c'est-à-dire à la démocratie ;
- 12) à l'avenir des jeunes (diplômés et classes moyennes) et au chômage persistant internationalement et localement.

Tous ces sujets combien importants posent à la fois le problème de l'ingérence (et de la souveraineté de chaque Etat) et de la participation des Etats nationaux à ce qu'on appelle la gouvernance mondiale.

Dans la seconde direction, l'Etat national doit de plus en plus tenir compte de ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile qui est constituée par un ensemble d'associations de toute sorte : organisations non gouvernementales intervenant à tous les niveaux, local, régional, national et international. Le rôle de la société civile s'affirme avec des revendications croissantes. L'on peut évoquer certaines instances y afférentes : le sommet de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C) à Seattle, le sommet de Prague, sommet de Nice, la Coopération 21 à Paris. Selon certains²⁸, "la pratique de la *common law* (du droit d'en bas, coutumier, non écrit) confère aux pays anglo-saxons un avantage dans un tel contexte mondial"... "Etant donné la place majeure accordée aux Etats-Unis aux associations et aux fondations, il n'est pas surprenant que ce pays soit culturellement plus à l'aise avec la mondialisation".

L'Etat-Nation est ainsi tiraillé entre les problèmes planétaires et la société civile ; la sienne et les autres ; sans oublier la place et la compétence revendiquée des régions ni la difficile construction des "Etats-continent". Le sommet de Nice vient d'en donner l'illustration. L'Etat a certes un avenir, il doit jouer un rôle indispensable. En revanche, sa redéfinition et la réflexion à son propos est, on le voit, en plein mouvement.

Les congolais en l'occurrence, doivent l'approprier lucidement pour vivre ensemble dans la modernité d'un Etat de droit. Après soixante ans d'indépendance qui constituent l'âge mûr d'une génération humaine pour envisager un meilleur avenir d'une volonté de vivre ensemble dans la dignité et la prospérité pour tous, il est indispensable que chaque congolais et chaque congolaise prennent conscience de sa mission ici sur terre en se posant essentiellement la question de ses rapports entre l'Etat et le développement. Le fond du problème n'est-il pas que la politique, au sens étymologique de construire nécessairement la cité ou la ville avec une diversité d'individus à dignité égale est une question sociale à laquelle les hommes comme les femmes donnent plusieurs réponses ?

²⁸ Thierry De Montbrial in " RAMSES 2000", Paris, Dunod pour l'IFRI, 2000.

Je rappelle, pour conclure, quelques points de la nécessité d'un esprit critique dans l'affirmation de la responsabilité personnelle et l'obligation de faire fructifier nos talents dans tous les sens latin et grec du mot talent, et dans le souci d'une négociation permanente entre tous les partenaires sociaux comme l'a si bien analysé Amartya SEN, Prix Nobel de l'économie. Avec son livre *L'économie est une science morale*, il cherche ses racines dans la culture de l'entrepreneuriat et de la prière.

Aussi, rappelle-je une prière d'économie politique telle que l'a suggérée l'écrivain indien Rabindranâth Tagore (1861-1941 Prix Nobel de la paix 1913) : 'Là où l'esprit est sans crainte et où la tête est haut portée ; là où la connaissance est libre ; là où le monde n'a pas été morcelé entre d'étroites parois mitoyennes ; là où le chaire courant de la raison ne s'est pas mortellement égarée dans l'aride et morne désert de la coutume ; là où l'esprit guidé par toi s'avance dans l'élargissement continu de la pensée et de l'action. Dans ce paradis de liberté, mon Père, permets que ma patrie s'éveille''.

L'avenir que les congolais d'un pays indépendant bâtissent librement est donc un débat dans lequel le sens de leur histoire est jugé, depuis la fondation de leur Etat, par l'expérience objective observable à sa capacité de promouvoir le développement et la prospérité de tous dans la dignité en luttant contre les antivaleurs qui sont une banalisation méprisante des valeurs, et en transformant par la technoscience les conditions plus humaines garantissant tous les droits de la personne.

Il est temps que leur complémentarité apparaisse parmi les réalisations les plus effectives dans l'histoire de la République Démocratique du Congo pour éradiquer la misère qui étourdit le peuple. Au lieu de souligner les manquements de l'Etat congolais pour ce qui est d'assumer l'ensemble de fonctions nécessaires à la mise en place d'un programme de développement durable, il faut voir dans cette incapacité, non pas, un alibi pour se complaire étourdiment dans un retard considérable (en termes de développement humain) ; mais, un élément de remise en cause du système de gestion en vue de sa réforme profonde au service de nouvelles luttes populaires pour s'approprier à la base les initiatives d'un développement plus équitable au service de tout l'homme et de tout citoyen.

Dans tous les cas, sous peine de régression continuellement dégradante, la conduite rationnelle et efficace de la souveraineté nationale

suppose la pratique et la maîtrise de l'information économique, financière et politique, qui planifie démocratiquement sa croissance et contrôle son développement pour la dignité de tous ses citoyens.

En bref, avec l'élan évolutif de ce concept très complexe prenant en compte l'équité d'une multitude d'individus composant une société contemporaine, il y a lieu d'oser une définition ouverte à tous les débats sans inconvénient politico-économique. Le développement est un changement positif, quantitatif et qualitatif qui réalise le bien-être du peuple et l'amélioration de ses conditions vitales dans la liberté souveraine de son pays.

Bibliographie

- BERMAN, B. et LONSDALE J., *Unhappy vally: conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Cury, 1992.
- BIRNBAUM, P., « Décision », in *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Dalloz-Armand Colin, 2000.
- BRENDER A., *La France face à la mondialisation*, Paris, éd. La Découverte, 1998.
- CARROUE, L., *La mondialisation en débat*, La documentation Photographique n°8037, Paris, La Documentation française, 2004.
- CHEVALIER, J.J., *La mondialisation*, Paris, Presses des sciences Politiques, 2001.
- DELLFUS, O., *La mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2001.
- FUKUYAMA, F., *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.
- GAUTIER, A., *100 dates qui ont fait le monde. 3000 ans de mondialisation*, Paris, Studyrama, 2005.
- GOUILHON B., *Les firmes globales*, Paris, Economica, 1998.
- GROU, P., *L'espace des multinationales, Atlas mondial des multinationales*, Tome1, Paris, Reclus-La documentation française, 1990.
- JOHNSON C., *“The Japon problem”*, Foreign affairs, Waiter, 1986.
- LEVESQUE Benoit, BOURQUE L., Gilles e FORGUES Eric, *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Economica, 2004.

- LIST F., dans “Système National d’Economie Politique”, 1851.
- MEMMI, A., *Le portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*. Préface de Jean Paul Sartre, Paris, Gallimard, 1985.
- MICHALET, CA., *La séduction des nations. Ou comment attirer les investissements*, Paris, Economica, 1999.
- NORTH Douglas (Prix Nobel), *Le processus du développement économique*, Paris, éditions d’Organisation, 2005.
- RDC, *Constitution du 18 février 2006*, Kinshasa, éd. de la CEI, 2006
- SASSEN Saskia, *Critique de l’Etat. Territoire, autorité et Droits, de l’époque médiévale à nos jours*, éd. Le Monde diplomatique, Paris, 2009.
- SAUTER, C., “*Japon, le prix de la puissance*”, Paris, le Seuil 1973 et “*Les dents du géant*”, Paris, Olivier Orban, 1987.
- SEN, A., *L’économie est une science morale*, Paris, éd. La Découverte, 1999.
- SHEMEIL Yves, *Introduction à la Science politique. Objets, méthodes, résultats, objectifs*, Paris, 2015.
- THIERRY de Montréal in “*Ramses 2000*” Dunod pour l’IFRI, Paris, 2000.
- TOURAINÉ, A., *Qu’est-ce que la Démocratie?*, Paris, Fayard, 1994.
- VINDT, G., *500 ans de capitalisme*, éd. Mille et une nuit, Paris, 1999.
- WESTPHAL, *The Republic of Korea’s experience with export led industrial development*, *World Development*, 1978.